



Ministère de l'industrie Compagnie des Phosphates de Gafsa Centre de Recherche à Metlaoui



COOPÉRATION DE PARTENARIAT

Dans le cadre du renforcement de la coopération d'appui à la formation et à la recherche entre la société des Phosphates de Gafsa et l'université de Gafsa en général, et l'École Nationale d'Ingénieurs de Gafsa en particulier et leur ouverture sur l'environnement, il a été décidé de signer une convention de coopération entre les soussignés :

L'École Nationale d'Ingénieurs de Gafsa (ENIGA) d'une part

et

Le Centre de Recherche de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CR-CPG) d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE1: Objet de la convention

La présente convention intervient dans le cadre de soutenir la relation entre l'ENIGA et le CR-CPG pour atteindre les objectifs suivants :

- Contribuer à soutenir davantage la coopération et l'intégration entre les institutions universitaires et les institutions de production et de développement.
- ▶ Identifier des thèmes de recherche scientifique à mener en commun et travailler à l'évaluation de leurs résultats.
- Contribuer à la réalisation des projets de recherche de la société des Phosphates de Gafsa.
- Organiser des manifestations scientifiques et technologiques sur des sujets d'intérêt commun.
- Accueillir les élèves ingénieurs de l'ENIGA au sein du CR-CPG et contribuer à leur formation.

ARTICLE2: Engagements de l'ENIGA

L'ENIGA s'engage à soutenir la CPG à travers :

- Mettre ses compétences et les laboratoires affiliés à la disposition de la société des Phosphates de Gafsa dans le cadre de la réalisation de recherches, d'études et de projets de recherche.
- Proposer des séances de recyclage et de formation aux employés et cadres de la société des Phosphates de Gafsa.
- ► Coordination conjointe dans l'organisation de manifestations scientifiques et technologiques et d'activités culturelles dans des domaines d'intérêt commun.

ARTICLE 3: Engagements du CR-CPG

Le CR-CPG s'engage à soutenir les activités de recherche et d'enseignement de l'ENIGA à travers :

- Contribuer à la réalisation des recherches scientifiques (théoriques et appliquées) et encadrer les étudiants de l'ENIGA dans la réalisation des projets de fin d'études.
- Réalisation de travaux appliqués aux étudiants de l'ENIGA en coordination avec le CR-CPG.
- Participation à des projets de recherche liés à des domaines d'intérêt commun
- Participer à l'organisation de séminaires, de forums scientifiques et de manifestations technologiques liés notamment à l'évaluation des résultats des recherches réalisées et à se renseigner constamment sur les derniers développements scientifiques et technologiques dans les domaines d'intérêt commun.
- Contribuer à soutenir davantage la coopération et l'intégration entre les institutions universitaires, les laboratoires et unités de recherche universitaires et les institutions de production et de développement.

ARTICLE4: Domaines de coopération

Les deux parties souhaitent maîtriser les domaines de coopération mentionnés dans les deux premiers chapitres de cet accord dans le cadre d'un programme annuel avant le début de l'année universitaire, en mettant l'accent sur l'organisation de réunions périodiques pour évaluer et suivre l'achèvement des recherches et études programmées entre les deux parties.

ARTICLE5: Dépenses de réalisation des activités

La contribution des deux parties pour couvrir la réalisation des activités préalablement spécifiées entre elles sera déterminée en fonction du type d'activité et conformément aux modalités établies.

ARTICLE6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée de trois ans et est tacitement renouvelable. Dans le cas où l'une des parties souhaite la résilier, la seconde partie doit en être informée par une lettre recommandée avec avis de réception dans les trois mois précédant la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 7 : Entrée en vigueur

Le directe

Anas BOUGUECHA

La convention de partenariat entre l'ENIGA et le CR-CPG entre en vigueur après sa signature par les représentants des deux parties.

DIRECTEUR École Nationale d'Ingénieurs de Gafsa Chef du Centre de Recherches Compagnie des Phosphates de Gafsa